

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR à l'appui d'une demande de PASSEPORT (personne mineure)

Démarche guidée sur le site : <https://passeport.ants.gouv.fr>

- *Les documents doivent être fournis en original et en copie*
- *Présence indispensable de l'enfant mineur et de son représentant exerçant l'autorité parentale pour le dépôt du dossier (et pour le retrait du passeport si plus de 12 ans). Retrait obligatoire dans les 3 mois qui suivent la délivrance du titre (sans quoi ce dernier sera détruit).*

Dans tous les cas

UNE PHOTO D'IDENTITÉ non coupée et non scannée de moins de 6 mois, aux normes ISO/IEC 1979-5 : 2005 (oreilles et sourcils dégagés, pas de lunettes), tête nue, de face (format 35 x 45 mm), couleur. Photographie vivement recommandé pour les enfants de moins de 5 ans.

JUSTIFICATIF DE DOMICILE (original) : facture de moins de 6 mois (téléphone fixe ou mobile, internet, eau...) ou dernier avis d'imposition. Les factures imprimées depuis un espace client internet sont acceptées. *Attention, pour facture EDF, prise en compte de l'adresse de consommation.*

⇒ **Si vous êtes hébergé** : joindre une attestation d'hébergement signée en Mairie par l'hébergeant (de moins de 3 mois), accompagnée d'un justificatif d'identité (**original**) de l'hébergeant et un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant (de moins de 3 mois).

CNI (ou passeport) DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE qui dépose la demande

Si séparation des parents : jugement et/ou convention de divorce organisant la garde des enfants. Adéfaut : courrier co-signé des deux parents expliquant leur modalité de garde. Si garde alternée : pièces d'identité et justificatifs de domicile des deux parents exigés

TIMBRES FISCAUX (en vente au bureau de tabac, au Trésor Public ou sur internet : <https://timbres.impots.gouv.fr>) :

Pour mineur **de moins de 15 ans** : 17 €

Pour mineur **entre 15 et 18 ans** : 42 €

Première demande de passeport

CNI EN COURS DE VALIDITÉ



- OU COPIE INTÉGRALE DE L'ACTE DE NAISSANCE** datant de moins de 3 mois à demander à la Mairie du lieu de naissance (sauf si la Commune de naissance est raccordée au dispositif COMEDEC)
- Justificatif de nationalité** le cas échéant

Renouvellement d'un passeport

- L'ANCIEN PASSEPORT**
- CNI EN COURS DE VALIDITÉ** si passeport périmé depuis moins de 2 ans

Renouvellement d'un passeport pour perte ou vol

Prévoir en plus :

- UN DOCUMENT AVEC PHOTO** prouvant l'identité du demandeur (permis de conduire, carte professionnelle...)
- DÉCLARATION DE PERTE (fournie par la mairie) OU DE VOL (fournie par la gendarmerie)**
- CNI EN COURS DE VALIDITÉ**
- OU COPIE INTÉGRALE DE L'ACTE DE NAISSANCE** datant de moins de 3 mois à demander à la Mairie du lieu de naissance (sauf si la Commune de naissance est raccordée au dispositif COMEDEC)

SERVICE PASSEPORTS ENTRELACS :

Enregistrement de dossier en mairie sur rendez-vous

Prise de rendez-vous en ligne sur notre site internet :

<http://www.entrelacs-savoie.fr/>

ou en téléphonant au 04.79.54.17.59

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Sauf le jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

Pour gagner du temps :

Pré-demande à remplir en ligne : formulaire à compléter en ligne sur le site :

<https://passeport.ants.gouv.fr>

(impression du formulaire ou téléchargement d'un QR Code)